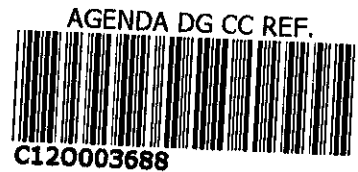




**Monsieur Marc GILBERT**  
Président  
Fédération Royale des Corps de Sapeurs-  
Pompiers de Belgique

Rue des Vignes 2  
5060 SAMBREVILLE



<b>Votre correspondant</b> Claudia Hildebrand	<b>T</b> 02 506 47 27	<b>Votre référence</b> /	<b>Annexes</b> 6
<b>E-mail</b> Claudia.Hildebrand@ibz.fgov.be	<b>F</b> 02 506 47 09	<b>Notre référence</b>	<b>Bruxelles</b>

04.01.12

**Compléments à la circulaire ministérielle NPU-4 du 30 mars 2009 relative aux disciplines - Annexes monodisciplinaires**

Monsieur le Président,

*Cher Marc,*

La circulaire NPU-4 du 30 mars 2009 relative aux disciplines<sup>1</sup>

- développe les dispositions et les principes concernant les disciplines énoncés dans l'arrêté royal du 16 février 2006 relatif aux plans d'urgence et d'intervention et dans la circulaire NPU-1 du 26 octobre 2006 ;
- procure un outil en vue d'aider prioritairement les disciplines dans l'élaboration de leurs plans monodisciplinaires d'intervention respectifs ;
- permet aux autorités administratives locales de mieux régler la coordination multidisciplinaire dans le travail de rédaction des plans multidisciplinaires.

A cet effet, cette circulaire contient les dispositions nécessaires à la coordination de deux ou de plusieurs disciplines, mais elle précise également que des « dispositions relatives à une discipline pourront compléter utilement la présente ».

Cette circulaire est désormais complétée par des annexes comprenant des dispositions spécifiques à la discipline 1, la discipline 3 et la discipline 5 qui sont jointes au présent courrier.

En ce qui concerne la discipline 4, l'annexe monodisciplinaire est en cours d'élaboration.

La DGCC attend la finalisation des dispositions relatives au Plan d'Intervention Psychosocial et à la discipline 4 pour publier au Moniteur belge l'ensemble des dispositions monodisciplinaires.

En attendant cette publication, j'ai le plaisir de vous faire parvenir – pour information – les annexes monodisciplinaires de la discipline 1, discipline 3 et discipline 5, signées par la Ministre le 5 décembre 2011.

<sup>1</sup> M.B., 9 septembre 2009.

Ces annexes ont été transmises aux gouverneurs de province, avec la demande de les diffuser :

- aux membres de leur cellule de sécurité
- aux bourgmestres afin qu'ils les diffusent, à leur tour, aux membres de leur cellule de sécurité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jaak RAES'. The signature is stylized and somewhat abstract.

Jaak RAES  
Directeur général